



COMMUNE DE COLLONGES-SOUS-SALEVE

CONSEIL MUNICIPAL

15 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Collonges-sous-Salève se réunit en séance à la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Brigitte GONDOUIN, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 09/04/2026

DELIBERATION N°2026_033

Conseillers élus : 27

Conseillers Présents : 23

Brigitte GONDOUIN _ Nathalie CORVAÏA _ Christian DUTOIT _ Bénédicte GEORGE _ Frédéric MEDEVAND _ Aurélie PATOUX _ Fabrice GILSON _ Valérie MADALA _ Annie HYVERT _ Chantal CHAPPUIS _ Marie-Agnès QUINTERO _ Martial LAPLACE _ Frédéric PEREZ _ Monique MÜHLEMANN _ Alexandre DESCOMBES _ Cédric DESARZENS _ François VECKRINGER _ Elena BRAJEUX-GELI _ William PICOUX _ Henri DE MONCEAU _ Daliltha ROCHON _ Corinne ANSELMETTI _ Hugo SERVANT

Pouvoirs : 4

Danielle THÉVENOZ donne pouvoir à Brigitte GONDOUIN
Philippe CHASSOT donne pouvoir à Christian DUTOIT
François DRICOURT donne pouvoir à Nathalie CORVAÏA
Sarah BERNDT donne pouvoir à Aurélie PATOUX

Absents :

15 avril 2026



1
Collonges
sous-Salève

N°D_2026_033



DELIBERATION N°2026_033 : Délibération portant la création d'emplois saisonniers

Rapporteur : Mme le Maire, Brigitte GONDOUIN

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L332-23 2° ;**Vu** le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, considérant la nécessité d'assurer la continuité du service en période estivale,**Considérant** qu'il est nécessaire de recruter quatre agents contractuels pour faire face aux besoins liés à l'accroissement saisonnier d'activité au sein du service technique durant la période estivale ;

L'assemblée délibérante doit statuer sur la création à compter du 01 juin 2026, quatre emplois non-permanents pour faire face aux besoins liés à l'accroissement saisonnier de l'activité au sein du service technique, dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet.

Ces emplois non-permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrats à durée déterminée, pour une durée de 3 mois et demi maximum, sur la période du 1er juin au 15 septembre 2026.

La rémunération des agents sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Pour	Contre	Abstention
27	00	00

- **AUTORISE** le recrutement à compter du 1^{er} juin 2026 d'au maximum de 4 agents saisonniers, sur des contrats d'une durée d'1 mois maximum ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2026.

Fait et délibéré
Les jour, mois et an susvisés

Le secrétaire de séance,
Nathalie CORVAÏA



Le Maire,
Brigitte GONDOUIN



Certifié exécutoire
Publié ou notifié le :

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le



ID : 074-217400829-20260415-D_2026_033-DE



Publié le : 21/04/2026 14:45 (Europe/Paris)

Collectivité : Collonges-sous-Salève

https://www.collonges-sous-saleve.fr/documents_administratifs/59580